



**REPUBLIQUE DU BENIN**

**66<sup>E</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

**DISCOURS**

**DE**

**S.E. M. NASSIROU BAKO-ARIFARI,  
MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,  
DE L'INTEGRATION AFRICAINE, DE LA FRANCOPHONIE  
ET DES BENINOIS DE L'EXTERIEUR**

**NEW YORK, LE 27 SEPTEMBRE 2011**

- ✓ Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Générale;
- ✓ Excellence Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies;
- ✓ Mesdames et Messieurs les Chefs de délégation ;
- ✓ Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, avant tout propos, adresser mes vives et chaleureuses félicitations à Son Excellence Monsieur Nassir Abdulaziz AL- NASSER pour sa brillante élection comme Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée Générale et lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de son mandat.

Je profite de cette heureuse occasion pour renouveler mes chaleureuses félicitations à Son Excellence Monsieur BAN Ki-moon pour sa brillante réélection comme Secrétaire Général de l'ONU. Je lui garantis la pleine coopération de mon Gouvernement ainsi que mon soutien personnel dans la poursuite de l'œuvre gigantesque de modernisation des Nations Unies qu'il a entamée depuis son arrivée à la tête de l'Organisation mondiale.

Je voudrais également rendre un hommage mérité à Son Excellence Monsieur Joseph DEISS pour la façon magistrale dont il s'est acquitté de sa mission en tant que Président de la soixante-cinquième session de l'Assemblée Générale.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais saluer le choix du thème de cette 66ème session, intitulé « le rôle de la médiation dans le règlement des différends par des moyens pacifiques ». Il marque une reconnaissance de l'importance de la pratique du dialogue et de la responsabilité des tierces parties dans la préservation de la paix et de la sécurité internationales.

Les conflits, crises et autres guerres ont joué un rôle majeur dans les difficultés que connaît la communauté humaine. Ils font régresser les Etats pauvres dont les efforts sont souvent annihilés par la violence aveugle aussi meurtrière que destructrice.

La Médiation doit être menée dans les règles de l'art. C'est ainsi qu'elle peut empêcher les différends, mécontentes et incompréhensions naissantes de dégénérer en conflits, et les conflits de se perpétuer. Je voudrais saluer les efforts déployés par le Secrétaire Général, BAN Ki-moon dans le domaine de la diplomatie préventive dans le monde.

La multiplicité des crises ouvertes ou latentes requiert un renforcement des capacités opérationnelles non seulement des Nations Unies dans le domaine de la médiation et du règlement des conflits mais également de celui des Etats et des Organisations sous- régionales qui doivent coopérer et coordonner étroitement leurs actions avec l'ONU.

A cet égard, il y a lieu de se féliciter du partenariat existant entre l'ONU et l'Union Africaine dans le cadre de la conduite des Missions Politiques spéciales qui sont des cadres privilégiés de médiation. Les

Partenariats de ce type permettent d'éviter les doublons, la duplication souvent concurrentielles des actions de médiation; toutes choses qui finissent par vouer à l'échec la médiation.

Le renforcement des capacités du Secrétariat des Nations Unies de conduire des initiatives de médiation à travers la mise en place depuis 2008 de l'Equipe de spécialistes de la médiation du Département des affaires politiques, marque l'ordre de priorité accordé à la médiation à la suite du Sommet mondial de 2005.

Cet intérêt légitime pour le recours à la Médiation devrait être le catalyseur d'une prise de conscience par les parties prenantes dans toutes les régions du monde de la nécessité d'accorder une plus grande importance au dialogue dans la recherche de solutions aux problèmes tant au plan national que dans les relations interétatiques bilatérales, régionales ou internationales.

Pour sa part, le Bénin, mon pays, qui doit beaucoup aux vertus du dialogue, a très tôt perçu l'importance de cet outil dans la prévention et le règlement des crises au plan national. A cet égard, il me paraît opportun de porter à l'attention de la Communauté internationale que le Gouvernement béninois a fait de la question de la Médiation, une préoccupation de premier ordre dans son programme d'action. C'est dans ce cadre qu'il a institué un Bureau du Médiateur de la République.

Il y a lieu de se féliciter de la création au niveau régional de l'Association des Médiateurs de la République dont la Présidence est échue au Bénin, puisque la plupart des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine se sont dotés de cet important outil de préservation de la paix.

Peut-être devons nous aller encore plus loin en instituant des corps civils de médiation et restauration de la paix dont les membres seraient chargés de pénétrer les groupes belligérants pour rétablir le dialogue entre eux et les amener à régler leur différends par des moyens pacifiques.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

L'état du monde devrait nous faire prendre conscience de l'impérieuse nécessité de renforcer le multilatéralisme pour éviter le naufrage collectif si des solutions appropriées et consensuelles ne sont pas très vite trouvées aux problèmes globaux qui secouent le monde de nos jours.

Au plan national, nous avons besoin de plus de cohésion entre les forces vives et de plus de détermination dans les actions visant l'élimination des obstacles qui entravent le développement. Lorsqu'il s'agit de préserver les institutions démocratiques, lorsque les valeurs fondamentales de la Charte sont en jeu, les Nations Unies doivent être au devant de la scène pour assumer pleinement les responsabilités de la Communauté internationale. En cette matière, l'impartialité ne peut pas être synonyme d'une neutralité incompréhensible, qui ferait de l'Organisation un témoin passif du triomphe des voies de fait sur les voies de droit. Je voudrais remercier le Secrétaire Général pour les choix courageux qu'il a dû opérer.

Au Bénin, la démocratie a été préservée grâce à l'engagement indéfectible des Nations Unies en faveur de la transparence du scrutin qui a été assurée lors des dernières élections par l'élaboration d'une Liste Electorale Permanente Informatisée qui a fermé la porte aux manipulations et autres manœuvres frauduleuses permettant ainsi de garantir la vérité des résultats des urnes.

Fort de ce succès de la jeune démocratie béninoise, le Gouvernement de mon pays s'efforce de consolider la gouvernance concertée tant au niveau national qu'au niveau local pour maximiser l'impact des ressources mobilisées et affectées à la promotion du bien-être de tous les citoyens du pays.

Dans cette optique, un train de réformes profondes a été mis en route pour la refondation de l'Etat, qui vise à débarrasser le pays des incohérences structurelles et comportementales qui entravent la fonctionnalité de l'appareil étatique dans l'exercice des charges régaliennes: assurer la sécurité des personnes et des biens, maintenir l'ordre public, rendre une justice équitable, pourvoir aux services sociaux de base, créer les conditions optimales pour le développement durable. Autant de réformes destinées à transformer l'Etat Béninois en un Etat moderne en tant que cadre d'exercice et d'enracinement de notre démocratie et de réalisation de l'aspiration légitime du Peuple Béninois à la prospérité partagée.

Le renforcement des institutions démocratiques et le rééquilibrage de leurs pouvoirs est au centre du projet de relecture de la Constitution qui est actuellement en discussion. Cette relecture ne doit en aucun cas concerner les principaux verrous garants de l'alternance au pouvoir, à savoir : le nombre de mandat du Président de la République, strictement limité à deux et le critère d'âge de 70 ans au - delà duquel nul ne peut être candidat à la magistrature suprême.

La lutte contre la corruption est un aspect essentiel de cet effort de rationalisation de l'appareil de l'Etat. L'adoption d'une nouvelle loi sur la lutte contre la corruption à la fin du mois d'août 2011, s'inscrit dans cette dynamique nationale de la transparence dans la gestion des ressources de l'Etat et du combat résolu engagé contre les pratiques concourant à la privation des citoyens de la pleine jouissance du fruit de leur labeur. Cette nouvelle loi permet mieux que par le passé de réprimer les différentes formes d'enrichissement illicite, en ce sens que, désormais c'est à l'accusé de justifier la source de ses richesses et non à l'accusateur.

Nous comptons sur la communauté internationale pour nous accompagner dans cette entreprise que nous avons engagée pour faire rimer la démocratie solidement ancrée au Bénin avec le développement durable, y compris la réalisation des objectifs du millénaire. Cela requiert le renforcement de nos capacités productives par l'exploitation de nos ressources nationales et la promotion du secteur des services pour lesquels nous avons un avantage comparatif certain.

Au plan mondial, nous croyons aux vertus du multilatéralisme. C'est pourquoi nous avons besoin davantage d'une ONU à qui doit être conféré un rôle plus affirmé dans la gouvernance mondiale, une ONU qui sera le fer de lance et le leader des actions destinées à la promotion, dans un cadre inclusif, de solutions globales et durables aux crises de tout genre qui agitent le monde et qui ont des répercussions directes sur les droits de l'homme.

Le Gouvernement du Bénin, tout au long de son mandat au Conseil des droits de l'homme, entend œuvrer, en collaboration avec les autres membres du Conseil, pour la promotion et la protection de tous les droits de l'homme universellement reconnus, dans un esprit de coopération.

Le Bénin croit fermement à l'universalité, l'indivisibilité et à l'interdépendance de tous les droits de l'homme. Il a foi en la coopération internationale comme le moyen le plus efficace de promouvoir et de protéger tous les droits de l'homme universellement reconnus.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

Reconnaissons – le, des efforts soutenus ont été déployés au cours de ces dernières années, tant au niveau de chacun de nos pays que collectivement, à travers les organisations internationales, régionales et universelles pour maîtriser les conséquences des crises multiformes qui affectent le monde et particulièrement les Pays en développement, à savoir: les crises alimentaire, énergétique, financière, économique et environnementale. Mais, la situation économique internationale reste morose et empreinte d'incertitudes.

En effet, la reprise économique internationale tant attendue reste encore lente et très fragile tandis que se poursuivent les turbulences financières et boursières sur le marché international.

Aujourd'hui encore, plus des deux tiers des 800 millions de personnes des Pays les Moins Avancés vivent dans la pauvreté et les indicateurs économiques au niveau de ces pays qui ont réalisé de prodigieux efforts et consenti de lourds sacrifices pour sortir du sous-développement, incitent à beaucoup de prudence par rapport à l'achèvement, en 2015, des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

S'agissant particulièrement de l'Afrique, la prévision pour 2011 d'une croissance globale de 2,7% pour le revenu per capita, apparaît encore insuffisante pour ouvrir une brèche appréciable dans la réduction de la pauvreté.

De même, les perspectives d'une évolution rapide du Continent continuent d'être assombries par la persistance d'un taux de chômage assez élevé et de sous-emploi ainsi que la sous-alimentation chronique dans certaines régions, accentuée par les changements climatiques comme en témoigne la situation qui prévaut actuellement dans la Corne de l'Afrique.

Mais, malgré ce tableau économique peu reluisant, nous devons persévérer dans les efforts pour continuer d'assurer à nos pays, des progrès dans les domaines de la bonne gouvernance, du développement, de la santé, de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de l'enseignement primaire pour tous et de l'autonomisation des femmes et des jeunes.

Les Pays en développement, notamment les PMA, ont plus que jamais besoin du transfert de technologies modernes pour accroître et diversifier leurs productions, prendre une part plus substantielle au commerce international et édifier les infrastructures nécessaires à leur développement.

Les pays développés et les pays du Sud qui connaissent un essor économique considérable devraient mettre en place des facilités à cet effet, comme il a été convenu lors de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA à Istanbul, en Turquie, du 9 au 13 mai 2011.

Le nouveau Programme d'action adopté lors de cette Conférence traduit bien notre ambition commune de réaliser le passage de la moitié de ces pays à la catégorie des pays à revenu intermédiaire, d'ici à 2020.

Mais, aussi nobles soient-ils, les objectifs envisagés dans le Programme d'action d'Istanbul ne peuvent être atteints sans le respect des engagements qui ont été pris. C'est pourquoi, malgré les difficultés cycliques qui caractérisent la situation économique mondiale, nous devons rester fermes dans notre volonté d'aller de l'avant.

A cet effet, je voudrais espérer que les difficultés actuelles n'empêchent pas les Etats riches d'honorer les engagements qu'ils ont pris quant au financement du développement international.

Je les exhorte à accorder davantage d'attention aux pays les moins avancés et de mobiliser les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs que la Communauté internationale s'est fixés lors de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Le passage de la moitié des 48 PMA à la catégorie des pays à revenu intermédiaire est un objectif réaliste et réalisable auquel nous nous devons de nous atteler en assumant de part et d'autre l'obligation de résultats.

Mais il n'y a d'accompagnement financier stable des efforts de développement des PMA sans sources stables de financement. C'est pourquoi, le Gouvernement du Bénin appuie fortement l'initiative des financements innovants pour le développement. Dès lors, nous invitons les pays du G20 à se pencher avec esprit de suite sur cette initiative, afin que la taxation des transactions financières soit une réalité tangible dans les semaines et mois à venir.

Les menaces liées aux effets des changements climatiques, en particulier la dégradation continue de l'environnement et la sécheresse, source de famine dans certaines parties de l'Afrique, et la récurrence des catastrophes naturelles hypothèquent lourdement les perspectives d'avenir des PMA.

Aussi, le Bénin se félicite-t-il des préparatifs engagés par les Nations Unies pour la tenue du Sommet de Rio+20 prévu au Brésil, en juin 2012. Nous espérons que ces assises, déboucheront sur des décisions et des mesures hardies, à la hauteur des périls qui nous guettent.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

Les menaces qui entravent nos ambitions proviennent aussi d'autres facteurs comme la recrudescence de la criminalité organisée transnationale qui est tout aussi pernicieuse. Mon pays, le Bénin, est devenu ces derniers mois, la cible d'actes de piraterie d'une gravité et d'une violence extrêmes, de vol à main armée en mer, d'afflux de la drogue et de faux médicaments. Ces fléaux n'épargnent pas les autres pays du Golfe de Guinée qui sont également affectés à des degrés divers.

Nous sommes particulièrement inquiets non seulement en raison de l'escalade du nombre d'attaques et des moyens de plus en plus sophistiqués qu'ils déploient mais aussi et surtout par l'extension du rayon d'action des pirates, et par l'effet immédiat de ces attaques sur les activités portuaires au Bénin.

Cette situation vient compliquer les efforts du Bénin pour trouver les moyens de faire face aux difficultés économiques et financières liées aux chocs extérieurs dont les conséquences se font durement ressentir sur les économies des pays de petite taille, comme le nôtre. Cette situation entrave gravement la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans mon pays.

D'ores et déjà, le Président de la République du Bénin a pris les dispositions pour alerter la communauté internationale de la situation. Le Gouvernement de mon pays se félicite de la disponibilité manifestée par le Secrétaire General des Nations Unies, pour actionner les leviers du système des Nations Unies en vue de la mise en place de la riposte qu'appelle la situation, en prenant la juste mesure de sa gravité.

Le Gouvernement béninois s'emploie de concert avec notre Grand Voisin, le Nigeria, à la mobilisation des pays de la sous-région du Golfe de Guinée pour une réponse coordonnée par l'élaboration et la mise en œuvre d'une approche régionale que préfigurent les manœuvres conjointes à lancer à brève échéance par les Forces Armées Béninoises et Nigérianes, le long des côtes béninoises.

De plus, le Bénin et le Nigeria travaillent à la convocation d'une Réunion extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO et de la Commission du Golfe de Guinée sur la question, en vue de l'adoption, d'une stratégie sous-régionale de lutte contre ce phénomène, avec l'appui de la Communauté internationale.

J'en appelle à la solidarité agissante accoutumée des Etats qui ont de l'expertise dans le domaine de la conduite des opérations maritimes à nous venir en aide puisque les moyens dont nous disposons sont dérisoires face à l'ampleur de la menace. Car, à l'évidence, la lutte contre la piraterie nécessite des moyens techniques et financiers qu'un Etat en développement ne peut supporter seul.

C'est également le lieu de remercier les Etats –Unis, la France, la Chine, ainsi que les autres Etats qui ont fait montre d'une solidarité spontanée à l'égard du Bénin.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

Les questions auxquelles il faut trouver des solutions ne cessent de devenir plus complexes. L'Organisation des Nations Unies doit constamment améliorer sa capacité de cerner de près les défis de l'humanité et d'aider les Etats à formuler des réponses appropriées préservant de manière équilibrée les intérêts de toutes les parties prenantes, comme preuve de son efficacité et de son efficience.

Depuis le Sommet de septembre 2005, les diverses mesures visant la rationalisation du système des Nations Unies ont transformé l'architecture de l'Organisation avec la mise en place de nouveaux organes qui ont depuis fait la preuve de leur utilité et de leur capacité à influencer positivement les contingences.

Je voudrais particulièrement relever ici l'impact combien bénéfique de la Commission de Consolidation de la Paix qui a contribué à stabiliser durablement les pays sortant d'un conflit et qui ont pu bénéficier d'un appui ciblé déployé dans les délais pour inverser les situations préoccupantes.

De même, les expériences réalisées dans l'opérationnalisation de la responsabilité de protéger devront être méditées pour cerner davantage les contingences de son application de manière à en faire une véritable institution du droit international contemporain, et surtout confirmer son unique vocation qui est de sauver les vies humaines et contribuer à l'amélioration de la sécurité humaine sous tous les cieux.

Dans le même esprit, les négociations pour une réforme du Conseil de Sécurité doivent être intensifiées avec l'adoption d'un calendrier précis pour leur aboutissement pour la crédibilité de l'exercice. J'ai le sentiment que l'année 2015 peut être perçue comme une date butoir pour l'achèvement des négociations et la mise en place d'un Conseil de Sécurité inclusif et où aura été réparée l'injustice historique faite à l'Afrique quant à sa représentation permanente dans cet organe coiffant le système de sécurité collectif établi par la Charte des Nations Unies. Le Bénin dit NON, encore NON et trois fois NON ! Il est temps de mettre fin à cette injustice intolérable qui exclut un continent entier, le seul, l'Afrique, de l'instance suprême de décision sur la sécurité internationale.

L'aboutissement de la réforme du Conseil de Sécurité induira, j'en suis convaincu, plus de confiance et moins de suspicion, dans la gestion des grands problèmes contemporains dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Le Bénin continuera de contribuer, dans la mesure de ses possibilités, aux efforts de la Communauté internationale en vue de la restauration de la Paix dans le monde, dans le cadre des différentes Opérations de Maintien de la Paix.

### **Monsieur le Président,**

Mon pays a toujours plaidé pour un renforcement de la prévention des conflits comme un moyen d'assurer à moindre coût la paix et la sécurité internationales. Les efforts servant cet objectif doivent être poursuivis sans relâche.

La prévention inclut également une prise en charge plus efficace des jeunes pour les préparer à la responsabilité, les protéger contre les risques qu'ils courent et canaliser leurs énergies vers la participation au développement de leurs pays, car il importe de lever les obstacles qui freinent ou empêchent leur épanouissement et les dévient vers des comportements à risques de toutes sortes préjudiciables à l'ordre public et à la stabilité des Etats.

Au Bénin, les jeunes constituent une composante essentielle de la population béninoise, 60% des neuf millions d'habitants que compte mon Pays ont moins de 35 ans. Les jeunes en âge de travailler, notamment ceux dans la tranche d'âge entre 15 et 35 ans, représentent le tiers de la population totale du Bénin et près des deux tiers de la population active, soit 64,4%.

C'est pour cela que le Gouvernement de mon pays s'est fermement engagé en faveur de la tenue de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur la Jeunesse. Maintenant que cette réunion s'est tenue, nous devons tout mettre en œuvre pour que ses conclusions sur la Jeunesse soient traduites dans les plus brefs délais en actions concrètes.



Le grand intérêt manifesté par les jeunes à travers le monde pour cette réunion de haut niveau traduit la volonté d'une plus grande implication des jeunes dans la recherche de solutions idoines aux problèmes de l'humanité.

Aussi, le Gouvernement de mon pays estime-t-il qu'il serait utile d'organiser tous les ans ou tous les deux ans une Audition des Jeunes par les Nations Unies qui permettra aux jeunes venant du monde entier de se pencher sur un sujet donné, avec une large participation des délégués jeunes et des jeunes leaders des organisations non gouvernementales.

Une telle mobilisation régulière de la jeunesse mondiale dans le creuset des Nations Unies permettrait de rendre notre Organisation universelle plus inclusive et plus proche de nos peuples. Pour nous au Bénin, et je cite le Président de la République, Dr. Boni YAYI, « il ne fait aucun doute que, seules les sociétés qui donnent des chances valorisantes à la jeunesse pourront surmonter les défis à venir. » fin de citation.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

Le Bénin a abrité, du 16 au 20 novembre 2010, un Symposium international sur le Cinquantenaire des Indépendances Africaines. Cette rencontre a abouti à l'élaboration d'un document d'importance historique intitulé "Manifeste du Cinquantenaire que l'Union Africaine a adopté comme document de référence pour la renaissance du Continent Africain, à l'occasion de son dernier Sommet tenu à Malabo, en Guinée Equatoriale, les 30 juin et 1er juillet 2011.

Ce Manifeste du Cinquantenaire trace, dans le contexte de la globalisation, des perspectives heureuses en ce qui concerne les défis qui interpellent le Continent Africain dans les cinquante prochaines années et qui requièrent de nouvelles approches de partenariat pour la promotion du développement, ainsi qu'une action collective plus efficace pour la renaissance de l'Afrique.

Je forme le vœu ardent que ce Manifeste du Cinquantenaire soit également internalisé par les Nations Unies de façon à induire une synergie et une meilleure coordination des actions de mobilisation de la Communauté internationale pour le développement économique des Etats africains répondant aux aspirations légitimes des peuples du Continent.

**Excellences, Mesdames et Messieurs,**

Pour conclure, je voudrais faire remarquer que l'histoire récente nous enseigne que les plus grandes menaces à la paix et à la sécurité internationales proviennent des peuples longtemps frustrés. La question palestinienne fait de la Nation Arabe, une nation frustrée. Les Nations Unies ont aujourd'hui les moyens de trouver une solution juste et durable au problème palestinien et elles ne doivent pas se dérober à leur responsabilité historique.

Oui à l'existence d'un Etat palestinien libre et indépendant vivant dans une coexistence pacifique avec l'Etat d'Israël ! Le Bénin apporte son soutien sans faille à cette solution d'une terre deux Etats et invite le Conseil de Sécurité des Nations Unies à faciliter l'avènement rapide de cette solution pour soulager le peuple palestinien des multiples souffrances qui jalonnent son quotidien.

Nous croyons en la vertu de la Médiation, et le choix de cette option, comme moyen de résoudre les différends dans le monde au cours de cette 66<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, est une opportunité de la dernière chance pour les deux parties de reprendre langue en toute responsabilité pour qu'une paix des braves s'instaure enfin durablement au Proche-Orient, et dans le monde. Cette paix que nous appelons de tous nos vœux doit se bâtir sur le respect universel des principes cardinaux et des valeurs fondamentales contenus dans la charte des Nations Unies.

Je vous remercie de votre aimable attention.